



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n° 2015/67

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 « PROMOTION DE LA STATION DU SAUZE» AVEC DES SPORTIFS.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 15 juin 2015 à 10h30,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Régie Sauze Super Sauze Ubaye souhaite soutenir les sportifs de la vallée pratiquant la compétition sportive ayant attrait au ski.
- Les sportifs s'engagent à porter les couleurs de la station du Sauze, à participer à la promotion de la station, à contribuer à son développement et à sa notoriété ainsi qu'à participer, lorsque leurs engagements réciproques le leur permettent à des animation ou des manifestation locales ou nationales en lien avec le ski et la station.
- Les sportifs permettent à la station d'utiliser leur image pour sa promotion et le renforcement de la notoriété et de l'attractivité des Domaines skiables du Sauze.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** la convention type qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ces conventions,
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses sont inscrits au Budget 2015, art 6238 du budget de la régie du Sauze Super-Sauze Ubaye,
- **DEMANDE** au Président de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises à ce titre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.

